

Admission des étudiants étrangers en provenance de l'extérieur du Canada

Programmes admissibles aux étudiants étrangers :

Étudiants de nationalité Française

Le partenariat Québec-France permet aux élèves de citoyenneté française d'accéder aux programmes de Bijouterie-joaillerie et au programme de Photographie. Les autres programmes ne sont pas admissibles faute de place suffisante.

Bijouterie-joaillerie :

795\$ canadien pour les candidats de plus de 20 ans. Le tarif inclut le matériel.

Dates d'entrées : août, octobre, janvier, mars et avril

Enseignement individualisé

Photographie :

725\$ canadien pour les candidats de plus de 20 ans. Le tarif inclut le matériel.

Date d'entrée en août

Date limite d'inscription : 1^{er} mars

Enseignement traditionnel

Étudiants étrangers non originaire de la France

À défaut d'avoir la citoyenneté canadienne, française ou le statut de résident permanent (avec les documents à l'appui), les étudiants étrangers sont admissibles uniquement au programme de Bijouterie-joaillerie, faute de place suffisante dans les autres programmes.

Frais en dollars Canadiens (pour les candidats de plus de 20 ans) :

Bijouterie-joaillerie en classe en enseignement individualisé (1800 heures): 21 681\$ *

-Aptitudes particulières requises : excellente dextérité digitale et manuelle, minutie, autonomie

-Dates d'entrées en août, octobre, janvier, mars et avril

**Les prix incluent les frais de matériel pour l'ensemble de chaque programme. Le montant total doit être acquitté en 4 versements, soit 25% dès le début des cours puis 25% à chaque tranche de 450 heures de formation. Ces prix sont sujets à changement à chaque année selon les paramètres du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.*

Nouveauté concernant le programme de l'expérience Québécoise (PEQ) !

Si vous désirez vous installer au Québec une fois diplômé, prenez connaissance des nouveautés concernant le PEQ ». Entre autres, les finissants doivent désormais détenir une expérience de travail dans leur domaine d'études avant de présenter une demande de certificat de sélection du Québec. À cet effet, visitez le : <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/actualites/actualites-2020/modifications-peq-2020.html>

Procédure pour effectuer une demande d'admission :

Faire parvenir les documents suivants à : isabelle.myrand@csdecou.qc.ca

- diplôme et/ou relevé de notes ou évaluation comparative des études
- preuve de réussite d'un examen de français reconnu (sauf pour les citoyens originaire de la France)
- copie du passeport
- acte de naissance
- lettre de motivation contenant vos expériences, intérêts, aptitudes en lien avec la formation

*Places limitées. Les acquis scolaires et professionnels seront considérés à des fins d'admission. Les candidats ayant un niveau de français avancé (C1) seront aussi privilégiés.

Frais de subsistance

Les étudiants doivent également prévoir les frais pour l'hébergement, la nourriture, le transport, etc, sans pouvoir bénéficier de l'aide financière aux études du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Il est important de se renseigner sur le coût de la vie au Québec.

Maîtrise de la langue française (exception pour les ressortissants français)

Les étudiants étrangers dont la langue française n'est pas la langue maternelle doivent démontrer la maîtrise de la langue d'enseignement par un test de langue reconnu, dont le résultat doit correspondre minimalement à un niveau intermédiaire avancé (B2). De plus, le centre pourrait mettre fin à la formation d'un élève dont le niveau de français est insuffisant pour réussir dans les délais prescrits. Le candidat est responsable de trouver un centre d'évaluation et défrayer les coûts associés.

Exemples de tests reconnus:

- Test de français international (TFI)
- Test d'évaluation du français (TEF)
- Test de compétence en français (TCF)
- Diplôme d'études en langue française (DELF) ou diplôme approfondi de langue française (DALF)

Preuve de capacité financière

Il sera nécessaire de démontrer la capacité financière à assumer les frais de subsistance en plus des frais de formation pour obtenir un permis d'études. À cet effet, consultez le : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/conditions-requises/capacite-financiere.html>

Frais d'assurance maladie et hospitalisation

En vertu des règlements du ministère de l'Immigration, francisation et intégration du Québec, tout étudiant étranger* doit être titulaire d'un contrat d'assurance maladie et hospitalisation valide au Québec. **Il est obligatoire d'apporter au centre une preuve d'adhésion à une assurance lors du début de la formation.** Le centre Maurice-Barbeau se décharge de toutes responsabilités entourant les frais médicaux et d'hospitalisation.

* Les ressortissants français peuvent bénéficier gratuitement du régime de l'assurance maladie du Québec. À cet effet, l'attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale français sera exigée.

Validation de votre choix de programme

Les étudiants ont la responsabilité de se renseigner sur leur programme d'études et les aptitudes requises pour réussir la formation. Le centre se réserve le droit de mettre fin à la formation d'un candidat qui cumule des absences, retards et/ou échecs dans le programme d'études.

Synthèse des démarches à effectuer et des documents obligatoires à fournir pour étudier au centre et ce, peu importe votre pays d'origine

Étape 1 : Envoi des documents en un seul courriel à : isabelle.myrand@csdecouqc.ca

- diplômes et/ou relevé de notes ou évaluation comparative des études
- preuve de réussite d'un examen de français reconnu (sauf pour les citoyens français)
- copie du passeport
- acte de naissance
- lettre de motivation détaillant vos expériences, intérêts et vos aptitudes liés au programme

Si tous les documents sont conformes, un courriel accompagné de questionnaires à compléter sera acheminé. Puis, si la candidature est retenue, la demande d'admission pourra être complétée.

Étape 2 : Demande d'admission

Après avoir obtenu la confirmation d'admissibilité vous pourrez compléter le formulaire de demande d'admission sur le site Admission FP (anciennement le SRAFP) au <https://www.srafp.com/>. Puisque vous n'avez pas de code permanent, il faut télécharger le « **formulaire manuscrit** » dans les liens utiles de la page d'accueil. Notez que **des frais de 6.25\$ payables par carte de crédit seront exigés**.



Région à sélectionner : Capitale-Nationale-Chaudières-Appalaches (03-12)
Centre de services scolaire Des Découvreurs et centre Maurice-Barbeau
Puis sélectionner le programme de votre choix.

Veillez laisser libre les cases dont vous ne détenez pas l'information, puis envoyer le formulaire signé et daté à : isabelle.myrand@csdecouqc.ca afin d'obtenir une lettre d'admission par courriel.

Étape 3 : Obtention du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)

Le CAQ doit être valide pour toute la durée de la formation. La demande se fait idéalement en ligne au : <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/certificat-acceptation/index.html>

Notre centre fait partie des établissements scolaires désignés. Les documents doivent ensuite être transmis par la poste à Immigration Québec, à Montréal (idéalement par messagerie recommandée).

Vous trouverez sur ce site les éléments exigés pour une demande de CAQ :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/caq-electronique/main-demande.html>

Conservez votre identifiant et mot de passe afin de suivre votre dossier en ligne au besoin. N'oubliez pas d'indiquer toutes les personnes qui vous accompagneront dans la section spécifique.

Étape 4 : Obtention du Permis d'études (Canada) ET obtention du Permis de travail pour effectuer des stages

Le permis d'études doit également être valide pour toute la durée de la formation. Puisque la formation comporte un stage, **l'étudiant étranger doit aussi avoir le « permis de travail dans le cadre d'un programme coopératif ou d'un programme de stage » (permis de travail stage coop).**

La demande de permis de travail stage coop se fait automatiquement lors de la demande du permis d'études au : <https://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp>. **Il suffit de mentionner que le travail est une composante essentielle de vos études.**

La preuve exigence de travail à l'étude est votre lettre d'admission indiquant que vous avez un stage obligatoire à faire en formation. S'il s'agit de votre première demande auprès de Citoyenneté et Immigration Canada, vous n'avez pas d'IUC. Si le formulaire vous demande votre IUC, inscrivez « sans objet » ou « s.o » ou n'inscrivez rien. Votre niveau d'études est DEP (Diplôme d'études professionnelles ou Secondaire professionnel) et votre domaine d'études Métiers/professionnel.

Votre permis d'études sera assorti de votre permis de travail hors campus (20 heures/semaine pendant les cours et à temps plein pendant les congés scolaires).

Pour vérifier les délais de traitement par pays vous pourrez consulter le site:
<http://www.cic.gc.ca/francais/information/delais/index.asp>

Demande du permis de travail stage coop:

Si vous n'obtenez pas le permis de travail stage coop en même temps que votre permis d'études, vous devrez en faire la demande séparément, dès les premiers jours de votre arrivée au Canada car ce permis est obligatoire pour effectuer un stage et compléter votre formation.

Pour plus d'information visitez le : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/stagiaire.html>

- Le type de permis de travail : Permis de travail en vertu du programme de stage coop
- Le nom de l'employeur : Nom de la commission scolaire
- Adresse de l'employeur : Adresse de la commission scolaire
- Titre de l'emploi : Étudiant-stagiaire/Étudiante-stagiaire
- Type de fonction : Stage obligatoire durant les études professionnelles
- Durée de l'emploi prévu : Dates de début et de fin de la formation
- Numéro de l'avis : N/A

IMPORTANT

Il faut prévoir minimalement 4 mois pour l'obtention des documents requis et les documents exigés devront être obtenus au moins 2 semaines avant le début des cours. Aucun élève ne peut débiter sans avoir tous les documents demandés.

Au plaisir de vous accueillir!